



Syndicat Solidaires groupe RATP  
144 Bd de la Villette 75019 Paris  
[www.solidaires-grouperatp.org](http://www.solidaires-grouperatp.org)

# La grève

28 mai - Hors-série

## La direction a peur, donnons lui raison ! Grève illimitée à partir du 2 juin

La direction a peur de nous ! Dans une note GIS datée du 28 mai intitulée « *loi travail, quels impacts pour la RATP ?* », envoyée aux 43 000 agents de la RATP, la direction tente désespérément de nous convaincre que la loi travail n'aura que des impacts positifs à la RATP ! Comme elle essaie de nous convaincre toute l'année des vertus du dialogue social *made in RATP*. La vérité, c'est que les agents de la RATP, comme les autres, seront durement impactés par cette loi. La seule solution, c'est la mobilisation.

### Pas d'impacts à la RATP ? Vraiment ?

La crainte peut faire dire n'importe quoi. Et comme en 2003 pour le conflit des retraites, (remember le fameux courrier de Mme IDRAC) la direction et le gouvernement nous mentent ! Car non contente de travestir la réalité par de nombreuses contre-vérités, la RATP ne nous dit que ce qu'elle veut bien ... *Extraits*.

La direction explique en premier lieu que toutes les dispositions de la loi concernant la durée et le temps de travail ne touchent pas la RATP ... alors même que celle-ci vient de remettre ce sujet sur la table (au Dpt BUS, par exemple). Les 11h de coupure journalières obligatoires sont aussi remis en cause. La SNCF les a déjà perdues ...

La direction nous assure que le statut RATP nous protège de la loi ? Alors même qu'elle tente de réunir la commission mixte du statut pour le refondre totalement. Cette commission n'a pourtant plus été convoquée depuis de nombreuses années. Un hasard ?

Sur la culture de la négociation, la RATP n'a effectivement rien à apprendre du gouvernement, avec le *Relevé de Décision*, le 49.3 de la négociation collective ! Très utilisé, notre pouvoir d'achat ne l'a pas oublié ... Avec la loi travail, la RATP aurait pût geler nos salaires

pour 6 ans, puisque celle-ci ne pourrait négocier les salaires seulement tous les 3 ans. **Idem pour la majoration du TS/TC qui pourrait être rabaissée à 10% très bientôt.**

Pour finir, un sujet des plus graves pour nous, la réforme, par l'article 44 de la loi, de la médecine du travail et de l'inaptitude. **La visite médicale, qui est passée récemment à 2 ans, ne sera plus obligatoire.** Par contre, les règles d'inaptitude seraient encore assouplies, alors même que la RATP, depuis plusieurs années déjà, met à la porte des agents suite à des accidents de travail. **Inutile de dire quelle « boucherie sociale » ces dispositions entraîneraient à BUS où à la maintenance par exemple ...**

**C'est maintenant à vous de décider** si vous préférez croire les menteurs patentés et historiques de la direction ou vos militants/collègues de travail.

**Pour nous, une solution, la mobilisation !**

